VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veuillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 10 octobre 2024, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	**Nature et effet de la dérogation demandée**
Dossier 2024-00690 410, 5e Avenue (Lot 1 605 721)	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial de 6 logements avec un coefficient d'emprise au sol de 34.3 % au lieu de 30 %.
Dossier 2024-00692 1104, Chemin d'Oka (Lot 1 606 503)	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial de 29 logements, ayant un espace commercial de bureaux, avec : - une marge latérale droite de 2,23 m au lieu de 4 m ; - une marge latérale gauche de 3,02 m au lieu de 4 m.

Fait à Deux-Montagnes, le 25 septembre 2024.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques